



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 8639

Texte de la question

M. Thierry Lazaro alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur l'émoi suscité chez de nombreux parents d'élèves de collèges et lycées par l'autorisation qui aurait été donnée de permettre, dans les collèges et les lycées, la diffusion du film réalisé par le cinéaste roumain Cristian Mungiu, intitulé : « 4 mois, 3 semaines et 2 jours ». Si la Commission de classification des oeuvres cinématographiques a autorisé la sortie en salles de ce film avec un visa tous publics, elle l'a néanmoins assorti d'un avertissement mettant en garde « les spectateurs sensibles et plus particulièrement les plus jeunes pour lesquels un accompagnement est à recommander ». Traitant d'un avortement clandestin en Roumanie sous le régime de N. Ceaucescu, certaines scènes semblent susceptibles de heurter la sensibilité de jeunes téléspectateurs, ce que confirme l'avertissement délivré par la Commission de classification des oeuvres cinématographiques. Aussi, il lui demande de lui faire part de son avis sur l'opportunité de cette diffusion et de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour rassurer les parents inquiets des effets de la diffusion de ce film, en milieu scolaire, sur la sensibilité de leurs enfants.

Texte de la réponse

Le prix de l'éducation nationale du Festival de Cannes 2007 a été attribué au film 4 mois, 3 semaines et 2 jours du réalisateur roumain Cristian Mungiu, également lauréat de la Palme d'or du Festival de Cannes 2007. Il convient de rappeler que le prix de l'éducation nationale est le fait d'un jury, totalement indépendant, composé de professionnels de spectacle, d'enseignants, de lycéens. De nombreuses familles s'interrogent sur l'opportunité de la diffusion de ce film dans les établissements scolaires. Dans son avis du 24 juillet 2007, la Commission nationale de classification des oeuvres cinématographiques a proposé une diffusion du film à tous les publics avec avertissement. Le ministère de l'éducation nationale a pris acte de cet avis. Il n'est pas envisagé, de projeter le film de Cristian Mungiu dans tous les établissements scolaires. Seuls les établissements qui se seront portés acquéreurs du DVD et seuls les professeurs qui envisageront la projection de ce film, comme une base de dialogue et de réflexion pour leurs élèves, le présenteront dans le cadre scolaire, accompagné d'un document pédagogique intégrant l'avertissement de la Commission. Comme tout prix de l'éducation nationale et sur la proposition de l'inspectrice générale de l'éducation nationale, Mme Christine Juppé-Leblond, ce film donnera lieu à un DVD pédagogique. Celui-ci contiendra, outre le film, un accompagnement spécifique et mentionnera l'avertissement formulé par la Commission nationale de classification des oeuvres cinématographiques. Par ailleurs, les conseils d'administration des établissements scolaires, auxquels participent les parents d'élèves, peuvent être consultés. Les familles pourront ainsi exprimer leur avis, sur l'opportunité de la projection du film.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8639

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6653

Réponse publiée le : 25 mars 2008, page 2627